



MINISTÈRE DE LA CULTURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES HAUTS-DE-FRANCE

Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine du Pas-de-Calais

Dossier suivi par : TUDOR Andreea

Objet : Plat'AU - DECLARATION PREALABLE DE CONSTRUCTION

Numéro : DP 062498 26 00126 U6202

Adresse du projet : 8 RUE AUGUSTIN DELOTS 62300 Lens

Déposé en mairie le : 26/05/2026

Reçu au service le : 11/06/2026

Nature des travaux: 11163 Remplacement de menuiseries

Demandeur :

Monsieur PEREIRA ANTHONY

8 RUE AUGUSTIN DELOTS

62300 LENS

Cet immeuble n'est pas situé en (co)visibilité avec un monument historique. Par conséquent, les articles L621-30, L621-32 et L632-2 du code du patrimoine ne sont pas applicables et ce projet n'est pas soumis à l'accord de l'architecte des Bâtiments de France.

Cependant, ce projet appelle des recommandations ou des observations au titre du respect de l'intérêt public attaché au patrimoine, à l'architecture, au paysage naturel ou urbain, à la qualité des constructions et à leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant :

Ce projet porte sur une maison de ville mitoyenne en brique rouge avec décors et modénatures en brique jaune, faisant partie d'une séquence urbaine de qualité composée de façades similaires. Considérant que ce projet est situé dans la Zone tampon définie autour du Bien 'Bassin minier du Nord - Pas de Calais' inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'Unesco, dont la valeur doit être préservée sous peine de porter atteinte à l'intérêt et la qualité des lieux,

Conformément aux dispositions de l'article L612-1 du code du patrimoine,

L'architecte des Bâtiments de France formule les observations suivantes :

- Les menuiseries doivent être réalisées avec des profils de qualité présentant un aspect extérieur mouluré ou galbé.
- Les menuiseries de la façade sur rue doivent reprendre la même composition que les menuiseries d'origine, en cohérence avec la maison jumelle du n°6 à savoir: quatre vantaux et une imposte vitrée au RDC, trois vantaux (ou deux) et une imposte vitrée à l'étage; la même taille des vitrages et les mêmes largeurs des profils que les existantes.
- Les impostes vitrées doivent reprendre la forme arrondies des baies. Les traverses d'imposte doivent être moulurées et saillantes.
- La porte contemporaine proposée n'est pas acceptable en raison de son aspect plat et des proportions incongrues des vitrages ; elle conduirait à l'appauvrissement de cette façade ancienne de qualité. La porte existante en bois de belle facture et son imposte vitrée doivent être conservées. Sa performance thermique peut être améliorée en posant des joints d'étanchéité, un calfeutrement intérieur ou un rideau isolant. Si sa conservation est impossible, la nouvelle porte doit reprendre un dessin traditionnel et doit être pleine, composée de panneaux avec platebandes moulurées (exemple la porte du n°12). Une imposte vitrée doit être restituée, alignée avec l'imposte de la fenêtre.

Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine du Pas-de-Calais - 100 avenue Winston Churchill, CS 10007, 62022 Arras CEDEX - 03 21 50 42 70 - udap-pas-de-calais@culture.gouv.fr

- Les coffres de volet roulants doivent être installés à l'intérieur de la construction comme les anciens, à l'arrière du linteau, non visibles depuis l'extérieur.

Fait à Arras

☐
☐
☐
☐
☐
☐
☐

Architecte des Bâtiments de France
Madame Andreea TUDOR

Cet avis ne constitue pas une décision définitive sur le dossier. Cette décision sera prise par l'autorité compétente chargée de délivrer les autorisations de travaux. Par conséquent, le demandeur ne peut pas débiter les travaux à la réception de cet avis.

DP 062498 26 00126
Date d'export : 13/07/2026
Lens

Date de dépôt dossier : 26/05/2026

Libellé du fichier : avis_ABFDP_1_1.pdf

Date de numérisation du fichier : 13/07/2026

Demandeur principal : PEREIRA Anthony

Adresse du projet : 8 RUE AUGUSTIN DELOTS

Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine du Pas-de-Calais - 100 avenue Winston Churchill, CS 10007, 62022 Arras CEDEX -
03 21 50 42 70 - udap-pas-de-calais@culture.gouv.fr

ANNEXE :

Maison Syndicale des mineurs et ancienne salle de cinéma "Le Cantin". situé à 62498|Lens|au 78 Casimir Beugnet (rue rue Emile Zola.

Monument aux morts du rond-point Van Pelt situé à 62498|Lens.

DP 062498 26 00126
Date d'export : 13/07/2026

Lens

Date de dépôt dossier : 26/05/2026

Libellé du fichier : avis ABFDP 1_1.pdf

Date de numérisation du fichier : 13/07/2026

Demandeur principal : PEREIRA Anthony

Adresse du projet : 8 RUE AUGUSTIN DELOTS